



les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Il tire sur les gendarmes le jour de l'anniversaire de sa fille > Il tire sur les gendarmes le jour de l'anniversaire de sa fille

Il tire sur les gendarmes le jour de l'anniversaire de sa fille

Jean-Alexis Gallien-Lamarche | Créé le 24.02.2018 à 04h25 | Mis à jour le 24.02.2018 à 04h25



Le 26 décembre 2016, les gendarmes de Houaïlou interviennent à une soirée d'anniversaire où une femme a été frappée par son concubin. Celui-ci a fait feu sur les militaires alors qu'ils quittaient les lieux. Deux d'entre eux ont été blessés. Photo Archives LNC

JUSTICE. Dylan Bouroukamo, 23 ans, a écopé de cinq ans de prison pour avoir blessé au fusil deux militaires le 26 décembre 2016, à Houaïlou. Ce soir-là, il fêtait les 4 ans de son enfant. À la barre, hier, il a regretté son geste et présenté ses excuses.

Il est un peu plus de 21 h 30, ce 26 décembre 2016, lorsqu'une détonation brise le silence de la tribu de Ba, à Houaïlou. « On nous tire dessus », crie un gendarme dans sa voiture, en se recroquevillant pour se protéger. « Je suis touché, je suis touché », annonce dans la foulée son collègue en se touchant le dos. Un deuxième « boum » retentit. Une gendarme « ressent une forte chaleur et voit un éclair », elle est aussi touchée, blessée au mollet.

L'opération tourne à la catastrophe, « on se désengage ». À une vingtaine de mètres d'eux, Dylan Bouroukamo s'enfuit dans les brousses avec le fusil calibre 22 de son père.

« Ce n'était Pas un acte politique »

Une quinzaine de jours plus tard, Dylan, 23 ans, décide de se rendre à la gendarmerie. Sa concubine et les coutumiers l'ont convaincu qu'il fallait mettre un terme à cette fuite.

Hier, soit un peu plus d'un an après les faits, Dylan Bouroukamo a été jugé devant le tribunal correctionnel. La présidente est ainsi revenue sur cette soirée du 26 décembre 2016 où tout a dégénéré. Ce jour-là, Dylan a la fierté

d'organiser l'anniversaire de sa fille de quatre ans. Il s'occupe des préparatifs et boit beaucoup au cours de la journée. Vers 21 heures, sa concubine appelle les gendarmes, elle vient, dit-elle, de se faire frapper par Dylan. Une vingtaine de minutes plus tard, les gendarmes arrivent sur les lieux, rassurent la victime, récupèrent son identité et constatent que la soirée est calme.

Ils décident de repartir. Mais entre-temps, Dylan Bouroukamo a pris un fusil chargé de deux cartouches. Son frère le dissuade de tirer mais Dylan ne l'écoute pas. Il fait feu à deux reprises et blesse autant de militaires. « Il connaît parfaitement les lieux, il se positionne, tapi dans la nuit, de façon à ne pas les manquer. Il n'aime pas les gendarmes et il ne voulait pas qu'ils gâchent la fête d'anniversaire de son enfant », assure Me Nathalie Lepape, le conseil des victimes. Le procureur de la République, Nicolas Kerfridin, confirme : « ces tirs avaient un objectif, les atteindre », avant de requérir six ans de prison. Des propos qui font bondir l'avocate de Dylan Bouroukamo : « je suis effarée, le procureur sait ce qu'il se passe dans la tête de Dylan. Il n'a jamais pensé à blesser les gendarmes. Ce n'était pas un acte politique ou pour porter atteinte à la fonction, il n'a aucune intention meurtrière », plaide Me Marie-Astrid Cazali. Il faut dire que ce père de famille n'est pas un délinquant de grand chemin. Il est même inconnu de la justice et travaille de temps à autre à la mine.

« Cet acte n'a rien à faire dans son parcours de vie, il est mortifié de honte », ajoute son avocate. Avant que le tribunal ne parte délibérer, Dylan Bouroukamo a dit regretter son geste et a présenté ses excuses aux gendarmes. Les juges l'ont finalement condamné à cinq ans de prison.

jeanalexis.gallien@lnc.nc ^[1]

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/pays/justice/il-tire-sur-les-gendarmes-le-jour-de-l-anniversaire-de-sa-fille> asdasdasdad

Links

[1] <mailto:jeanalexis.gallien@lnc.nc>